

Essai des plans de continuité des activités à l'échelle du secteur (26 octobre 2019)

Le 26 octobre 2019, le sixième essai des plans de continuité des activités à l'échelle du secteur a été effectué avec succès sous le parrainage de l'OCRCVM. La participation à cet essai est maintenant obligatoire pour certains participants aux marchés, y compris les « marchés » et les courtiers membres qui sont des « courtiers participants » au sens du *Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché* des ACVM. Au total, 98 courtiers membres et 23 fournisseurs de services ont participé à l'essai. Les courtiers membres participants comptaient pour 90 % du chiffre d'affaires du secteur, et l'essai visait toutes les bourses et tous les SNP canadiens, les services d'acheminement et d'autres fournisseurs de services clés comme les chambres de compensation (la CDS et la CDCC), Fundserv, IBM et Broadridge.

À quelques exceptions près, le scénario d'essai était le suivant : les courtiers membres de l'OCRCVM devaient effectuer l'essai à leur principale installation de production/de traitement des données, et les fournisseurs de services, à leur centre de reprise après sinistre. Les opérations soumises à l'essai portaient sur des actions, des titres à revenu fixe, des CPG, des options, des contrats à terme et des titres d'OPC, et comprenaient les opérations de type administratif. Le centre de communication en temps de crise de l'OCRCVM était aussi visé par l'essai.

La réussite de l'essai des plans de continuité des activités de 2019 a mis en lumière la capacité du secteur canadien des valeurs mobilières d'exercer ses activités dans des situations défavorables. Le prochain essai parrainé par l'OCRCVM est prévu pour 2021.